



ARRETE MUNICIPAL N°241/2026

portant délégation de fonction

Laëtitia HOLDER

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°107/2026

7D3.1- TL/SG

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU les articles L2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité au maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

VU l'article L2122-31 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant, conformément au premier alinéa 16 du Code de Procédure Pénale, que le maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire;

VU l'article L2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en séance du conseil municipal du 20 mars 2026 ;

VU la délibération 04-02 du conseil municipal du 06 octobre 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Laëtitia HOLDER, 1ère adjointe au maire, a délégation pour suivre les questions intéressant :

- les fêtes, les cérémonies, réceptions
- les affaires sanitaires, la santé
- les affaires périscolaires
- les bâtiments du périscolaire et de la crèche
- les grands anniversaires
- le jumelage avec Bascons

ARTICLE 2

Madame Laëtitia HOLDER a délégation de signature pour tout document, courrier, décision, avis, contrat et plus généralement pour tous les actes relatifs aux domaines de délégation précités.

ARTICLE 3

Madame Laëtitia HOLDER représentera Monsieur le Maire en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci. Dans ce cadre, délégation permanente lui est confiée pour l'administration générale de la collectivité.

ARTICLE 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5

Le directeur général des services et chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Inscrit au recueil des actes administratifs

Fait à Bartenheim le 15 octobre 2026

Le Maire,

Bernard KANNENGIESER



Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité

- Le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le **15 OCT. 2026**

Publié le

15 OCT. 2026